

## FICHE DE POSTE Année 2017/2018

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>N°37-2</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant spécialisé- plateforme autisme Unité d'enseignement autisme en maternelle (UEAM)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Le poste sera situé à l'école maternelle des Dames à Marseille (2 <sup>e</sup> ).
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL ET RÉFÉRENCES</b>	L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme et n'étant pas suffisamment autonomes pour être scolarisés en classe ordinaire. Elle est adossée à un établissement médico-social (IME Plateforme autisme ARI) - 3ème plan autisme (2013-2017) - Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3ème plan autisme.
	<b>MISSIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les temps d'enseignement,</li> <li>- Assurer la coordination pédagogique de l'unité d'enseignement,</li> <li>- Assurer la cohérence des projets personnalisés de scolarisation (PPS),</li> <li>- Partager, avec l'équipe du service médico-social à laquelle il appartient, un langage et des outils de réflexion communs,</li> <li>- Participer, avec l'équipe du service médico-social, aux évaluations et régulations du projet de l'enfant.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	En particulier sur cette UE, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> <li>- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins,</li> <li>- développe un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA),</li> <li>- il assure le pilotage du dispositif et est en capacité de développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école maternelle en concertation avec l'équipe enseignante.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>DIPLÔMES OU EXPÉRIENCE</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D). Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. L'enseignant est affecté à titre définitif, si qualification requise et après avis de la commission de recrutement.
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	27 heures (24 heures devant élèves + 3 heures)
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	<b>Les candidatures doivent être transmises jusqu'au mercredi 17 mai 2017 s/c de l'IEN dont dépend le candidat et comporteront :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– un curriculum vitae,</li> <li>– une lettre de motivation (avec coordonnées pour envoi de la convocation)</li> <li>– l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont dépend le candidat.</li> </ul> Une copie sera transmise directement par courriel à l'inspection de l'éducation nationale ASH MARSEILLE (ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr). Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).
	<b>CONTACT</b>	IEN ASH MARSEILLE ( <a href="mailto:ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr">ce.0133088l@ac-aix-marseille.fr</a> ) 0491996816